

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : X

Rapport 376 – Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité

Exposé des motifs

« C'est une question qui fait encore trop souvent la Une des actualités ». C'est le constat formulé par la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques le 12 octobre dernier devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

Le sport est un formidable outil éducatif véhiculant des valeurs républicaines et émancipatrices telles que la fraternité, le respect, la tolérance ou encore l'inclusion. Pourtant, le nombre de violences sexistes et sexuelles inhérentes à la pratique sportive est assez édifiant. A ce jour, la cellule Signale-sports, créé par la direction des sports recense plus de 800 dossiers pour faits de violences dont 90% à caractère sexuel.

Béatrice Barbusse, Vice-Présidente de la Fédération française de handball souligne l'immobilisme persistant de la part de certaines fédérations sportives en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'une des propositions qu'elle avance est la sensibilisation des personnes décisionnaires au sein des différentes instances sportives. Également, la Fédération française de handball a adopté la mise en place d'une commission indépendante, responsable de la gestion rapide des cas de violences avec un mot d'ordre « zéro tolérance, zéro état d'âme ».

A l'heure où seulement 13 des 115 fédérations agréées par le ministère sont dirigées par des femmes, ce sujet pointe également l'évolution de la place des femmes au sein des instances dirigeantes sportives et plus largement de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la pratique sportive.

L'axe 3 de l'actuel Projet Sportif insiste sur la nécessité de mieux prévenir et lutter contre les violences, les incivilités et les discriminations de toute nature dans le sport. Parmi les actions identifiées pour structurer la feuille de route figure le fait de « Prévenir la banalisation des discriminations, des incivilités et des violences physiques ou psychologiques ainsi que les violences sexuelles, en renforçant les actions de sensibilisation et de formation des professionnels et des bénévoles. »

Dans le cadre de la stratégie égalité, civisme et engagement, ce volet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en particulier dans le monde du sport ne figure pas tel quel. Ainsi, notre groupe souhaite que la Région définisse une position sur ce sujet, qui sera défendue au sein de la Conférence Régionale du sport, dans le cadre du Projet Sportif Territorial 2022-2027.

Ajouter :

Délibéré :

Après :

En lien avec les acteurs associatifs, il s'agira d'accompagner de nouveaux projets s'inscrivant dans les priorités régionales, tels que :

- Prévention et sensibilisation aux faits de violences, notamment auprès des publics jeunes ;
- Amélioration de la couverture territoriale de l'offre de services et d'assistance aux personnes victimes de violence ;
- Développement de dispositifs innovants d'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- Actions de soutien concret à la coordination entre les acteurs sur le territoire ligérien. ligérien.

Ajouter :

Concernant le secteur associatif sportif, un volet d'action spécifique sera engagé avec les axes suivants :

- Engager un programme de formation à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à destination des bénévoles et des licencié.e.s des associations sportives de la région
- Soutenir l'objectif de parité hommes-femmes dans les responsabilités des associations sportives de la région

Signature :

Franck NICOLON
Conseiller régional

